



# FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'UFMICT-CGT QUITTE LA RÉUNION DE CONCERTATION AVEC LA DGOS ET LE CNG

Ce jeudi 23 février 2017, la Direction Générale de l'Offre de Soins (en présence du Centre National de Gestion) a invité les Organisations Syndicales représentatives des directeurs de la Fonction publique hospitalière à une réunion de concertation portant sur l'indemnité d'exercice territorial. Après un échange sur l'actualité statutaire, la DGOS a confirmé la faiblesse des perspectives d'évolution pour les trois corps de direction :

- Pour les directeurs de soins, la DGOS confirme que les textes présentés au CSFPH du 1<sup>er</sup> mars sont quasi identiques à ceux qui ont fait l'objet d'un rejet unanime des représentants du personnel le 9 février dernier. Entre-temps : aucune concertation, aucune perspective. Une nouvelle preuve du mépris de la Ministre à l'égard des directeurs de soins.
- Pour les D3S, aucune modification substantielle n'est même envisagée. Aucun coup de pouce indiciaire n'est à attendre au-delà du strict transfert primes-points prévu en application de PPCR (4 points en 2017, 5 points en 2018, et révision des montants pour les échelles lettres).
- Pour les DH, l'alignement statutaire sur les administrateurs civils de l'Etat est bien prévu au CSFPH du 16 mars. Mais au vu du retard pris dans la présentation devant les instances (de plus, il restera le passage en Conseil d'Etat), on peut douter de la volonté du ministère de faire effectivement aboutir ce dossier en souffrance depuis plus de deux ans. Pas de coup de pouce non plus pour les DH à l'occasion du transfert primes – points (4 points en 2017, 5 points en 2018, révision des montants pour les échelles lettres).
- Ne s'arrêtant pas là, la DGOS annonce que l'alignement sur les administrateurs implique la mise en place d'un ratio promu-promouvables (le même système a vocation à concerner ensuite les D3S). Cette annonce, sortie du chapeau, est inacceptable et retarderait l'avancement à la hors classe de 5 à 10 ans. Cette disposition pénalisera au premier chef les plus jeunes collègues.
- La DGOS donne ainsi l'impression d'honorer *a minima* les promesses faites par la Ministre en janvier 2017 en reprenant par l'instauration de ce ratio ce qui est octroyé par les effets de l'alignement.

Las de ces marchés de dupes et de ces concertations stériles, l'Ufmict-CGT, le CH-FO et le Syncass-CFDT ont décidé de quitter la séance pour marquer leur désapprobation.

Montreuil, le 27 février 2017

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

07

Tél : 01.55.82.87.49  
Fax : 01.55.82.87.75  
E-Mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)